



Pantin, le **20 NOV. 2018**

**Monsieur Pierre FOND**

Maire de Sartrouville  
HOTEL DE VILLE  
2 rue Buffon  
78500 SARTROUVILLE

**Réf :** AEV/SPT/VD/N°2018-167

**Affaire suivie par :** Valérie DANTO

**Tél. :** 01-83-65-38-48

**Courriel :** [vdanto@aev-iledefrance.fr](mailto:vdanto@aev-iledefrance.fr)

**Objet :** Projet de modification n°7 du PLU de Sartrouville - Avis de l'AEV

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu associer l'Agence des espaces verts (AEV), en tant que personne publique associée (PPA), à la procédure de modification n°7 de votre plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 13 avril 2018 et je vous en remercie. N'ayant pas pu répondre à votre demande lors de la phase de consultation des PPA, l'AEV souhaite exprimer son avis à l'occasion de l'enquête publique ouverte du 23 octobre au 22 novembre 2018.

L'AEV a noté avec intérêt la mise en place d'un cahier de recommandations architectural et paysager. Aux espèces d'arbres et d'arbustes que vous conseillez, il apparaît judicieux d'élargir les préconisations à l'ensemble des espèces locales. Certaines de ces espèces ont notamment été identifiées par :

- le Muséum National d'Histoire Naturelle ([http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Catalogue%20de%20la%20flore%20vasculaire%20d'Ile-de-France%20\(version%202014\).pdf](http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/telechargements/Catalogue%20de%20la%20flore%20vasculaire%20d'Ile-de-France%20(version%202014).pdf))
- l'Agence Régionale pour la Biodiversité d'Ile de France (anciennement Natureparif) ([http://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/files/document/ressources/guide\\_gestion\\_ecologique\\_natureparif\\_2016.pdf](http://www.arb-idf.fr/sites/arb-idf/files/document/ressources/guide_gestion_ecologique_natureparif_2016.pdf))
- la Mairie de Paris (<http://www.plantes-natives.com/medias/files/guide-des-plantes-natives-du-bassin-parisien.pdf>).

Il pourrait aussi être envisagé d'intégrer ces listes dans le règlement du PLU modifié, le cahier de recommandations n'ayant pas de valeur réglementaire.

Par ailleurs, comme vous le rappelez dans le Rapport de présentation et de justification de la Modification n°7, une des orientations du PADD est de « Protéger les quartiers d'habitations individuelles, en fixant notamment une proportion d'espaces verts perméables à conserver » (p10). Votre proposition de modification de la surface UG du PLU (articles UG9 et UG13) afin de réduire l'emprise du sol (de 40% à 30%) et d'augmenter les espaces libres et plantations (de 30 à 35%) va dans ce sens. Toutefois, l'Agence suggère que les 10% d'espaces libérés de l'emprise du sol soient en totalité réalloués aux espaces libres et de plantations.

**Agence des espaces verts de la Région Île-de-France**  
Cité régionale de l'environnement  
90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN  
Téléphone : 01 83 65 38 00 - Télécopie : 01 82 82 83 85  
[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

En effet, face aux risques d'élévation des niveaux de crue, il est essentiel de favoriser la rétention des eaux de pluies à la parcelle avec des jardins en cœur d'îlots et de favoriser le maintien de la nature et de la biodiversité en milieu urbain comme vous le mentionnez régulièrement dans votre modification du PLU. Enfin, il est indiqué que l'espace restant, non dédié aux constructions ou aux espaces verts, pourra « être affecté au stationnement et aux espaces de circulation selon les normes figurant à l'article « 12 - Stationnement » du Règlement du PLU ». Dans l'article UG13, il conviendrait d'attirer l'attention sur l'importance de privilégier des espaces perméables, toujours afin de minorer les conséquences du ruissellement de fortes précipitations.

L'AEV émet donc un avis favorable à votre projet de PLU, en vous incitant à prendre en compte les éléments ci-dessus.

Les services de l'AEV restent à votre disposition pour toute question relative à cet avis et pour les suites que vous voudrez bien envisager.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la Présidente du conseil d'administration  
de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France  
et par délégation  
Le Directeur Général**

**Philippe HELLEISEN**